

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, CLOP Anita et MM BIRTÉGUE Pascal, d'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, BORGNAT Benjamin, LUBRANO Eric, REGNART Mathieu, REGITZ Jean-Philippe et VANTHEEMSCHE Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : BIZET Jean-François (pouvoir à Philippe VANTHEEMSCHE), MARCHAL Ambre (pouvoir à Anita CLOP)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HISQUIN Yvan

ORDRE DU JOUR :

- I - VOTE DES TAUX DES TAXES**
- II - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 et AFFECTATION DES RÉSULTATS**
- III - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**
- IV - QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire procède à la lecture du courrier de démission de Mme BILLOTTE Karine à compter du 11 mars 2016. Le courrier est transmis en préfecture.

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 10 mars qui n'appelle aucun commentaire.

I – TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Mme le Maire explique au conseil, qu'il est difficile, à l'époque actuelle, de renforcer la pression sur les ménages en augmentant les impôts locaux, dans la mesure où les taux appliqués sur Escolives, et depuis l'intégration à la Communauté de Communes, sont dans l'ensemble élevés.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de conserver les taux appliqués depuis 2013 soient :

- Taxe d'habitation 14,08 %
- Taxe foncière 20,45 %
- Taxe foncière non bâti 57,34 %

Les bases d'imposition prévisionnelles marquent une hausse de 38 000 € par rapport à 2015, les produits sans augmentation de taux sont donc en augmentation de 6500 €.

II – APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :

M Eric LUBRANO présente au conseil les comptes 2015

A) Budget Commune :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	Résultat 2015	Résultat Reporté de 2014	Report sur 2016
Fonctionnement	767 821,86 €	882 506,83 €	+ 114 684,97 €	+ 168 652,15 €	+ 283 337,12 €
Investissement	536 140,95 €	396 032,95 €	- 140 108 €	- 1 818,80 €	- 141 926,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son APPROBATION sur ce compte administratif et DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

a) l'Excédent de fonctionnement de 283 337,12 € est reporté comme suit :

- 141 926,80 € au compte 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2016 pour couvrir le déficit d'investissement 2015
- 141 410,32 € au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement du BP 2016

b) Déficit d'investissement de 141 926,80 € reporté au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement du BP 2016

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

B) Budget Eau-Assainissement :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	Résultat 2015	Résultat reporté de 2014	Report 2016
Fonctionnement	147 442,53 €	154 507,90 €	+ 7 065,37 €	+ 18 602,67 €	25 668,04 €
Investissement	129 626,36 €	171 550,19 €	+ 41 923,83	+ 79 631,86 €	121 555,69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son APPROBATION sur ce compte administratif et DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

a) Excédent de fonctionnement reporté de 25 668 € au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement du BP 2016

b) Excédent d'investissement de 121 555 € reporté au chapitre 002 en recettes de la section d'investissement du BP 2016

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur municipal, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

Mme le Maire présente les budgets pour l'année 2016

- 1) **Budget du service « EAU ASSAINISSEMENT »** : la proposition de budget s'équilibre en dépenses et recettes pour les deux sections de la façon suivante :

SECTION	MONTANT
EXPLOITATION	194 881 €
INVESTISSEMENT	176 358 €

La section d'investissement comprend la fin du programme de diagnostic de la Station d'Épuration et des réseaux (y compris ceux de Jussy) et budgète les travaux prévisionnels de la station d'épuration et des diverses extensions de futures constructions.

- 2) **Budget de la commune** : la proposition de budget s'équilibre en dépenses et recettes pour les deux sections de la façon suivante :

SECTION	MONTANT
FONCTIONNEMENT	958 881 €
INVESTISSEMENT	405 230 €

Les programmes d'investissement inscrits dans ce budget sont :

- Réfection de la toiture du café
- Aire de Jeux à La Cour Barrée
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- Voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** pour ces budgets et charge Mme le Maire de les exécuter.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

1°) Embauches au Centre de loisirs vacances de printemps :

Afin d'assurer les accueils au centre de loisirs pour les vacances de printemps, il est nécessaire de procéder à l'embauche de :

- Un CDD à raison de 39 Heures par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle des adjoints d'animation
- Un CEE sur les deux semaines soit 10 Jours rémunérés à 67,70 € bruts par jour plus congés payés
- Un CEE sur une semaine rémunéré à 67,70 € bruts par jour plus congés payés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour ces embauches et charge Mme le Maire du recrutement et de la rédaction de contrats.

2°) Conventions avec les Guides de l'Yonne :

Suite à la réunion de mars, au cours de laquelle quelques précisions ont été demandées, et suite à la réception de la nouvelle convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** pour la signature de cette convention 2016 :

- Tarif pour dimanche et jour férié : 32,25 € TTC
- Tarif pour le samedi : 26,88 € TTC
- Tarif pour une nocturne : 26,88 € TTC

La période d'intervention des guides est fixée du 3 avril au 24 septembre pour les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h et de 14 à 18 h sauf pour les mois de juillet et août en ouverture continue de 10h à 18h.

Et du 4 juin au 24 septembre pour les nocturnes en alternance avec le personnel communal, un samedi sur deux de 21H45 à 23H15.

Prochain conseil municipal le 28 avril 2016 à 20h

Le Maire, Josette ALFARO,